

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
du 10/02/2023

Séance du 10 février 2023

Membres en exercice :

22

L'an deux mille vingt-trois et le dix février à 9 h 30 en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis à PARGNY-SUR-SAULX sur convocation qui leur a été adressée par voie électronique le 30 janvier 2023 par Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, les membres du Comité Syndical d'ADEVA Pays Vitryat.

Sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Membres présents : Murielle ARMANETTI, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON (jusqu'à 10h40), Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL (jusqu'à 10h55), Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA, Viviane WIRBEL

Présents non votant : Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL

Membres représentés : Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Claude GUICHON par Caroline ISSENHUTH (à partir de 10h40), Mickael JACQUEMIN par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL (à partir de 10h55), Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

Membres suppléés : Romain DESANLIS par Muriel ARMANETTI, Hugues GERARDIN par Viviane WIRBEL

Excusés : Brigitte HANSE, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU,

Assistent : Catherine LAMBERT, Mélanie LEPOLARD, Perrine MIRAN, Laetitia De MIANVILLE, Thomas NEFFAH

Invitée : Sophie SARTON DU JONCHAY- Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne (à partir de 10h30)

Secrétaire de séance : Alain PAUPHILET

Le Président Daniel FONTAINE ouvre la séance et adresse ses remerciements à la collectivité de Pargny/Saulx et plus particulièrement à son maire et à son conseil municipal pour le prêt gracieux de cette salle de réunion où le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat va tenir sa première réunion de comité syndical de l'année.

Monsieur Alain Pauphilet est nommé Secrétaire de séance. Il procède à l'appel des élus et du comité d'experts.

1. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

Mme CHEVALLOT fait remarquer qu'une erreur s'est glissée page 7 dans le 3^{ème} paragraphe du Point 10 concernant "LE SCOT : NOUVEAU PLAN D'ACTION 2023-2024" au moment où est évoquée l'estimation des 150 à 200 hectares à consommer sur les années à venir sur l'ensemble du territoire.

Cette estimation concerne bien l'ensemble du territoire du pays vitryat et non l'ensemble du territoire du Grand Est comme il l'est mentionné dans le projet de compte-rendu.

Le Président confirme cette inexactitude et demande que le compte-rendu soit corrigé en conséquence.

✓ **N'ayant pas d'autres remarques à émettre, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu, une fois modifié, de la réunion du comité syndical du 13/12/2022**

2. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – DELIB DE 2023 001

Le Président Fontaine rappelle que préalablement à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) aux membres de l'assemblée délibérante.

Les différents points d'activité qui vont être présentés sont évoqués dans le ROB 2022-2023 (document joint).

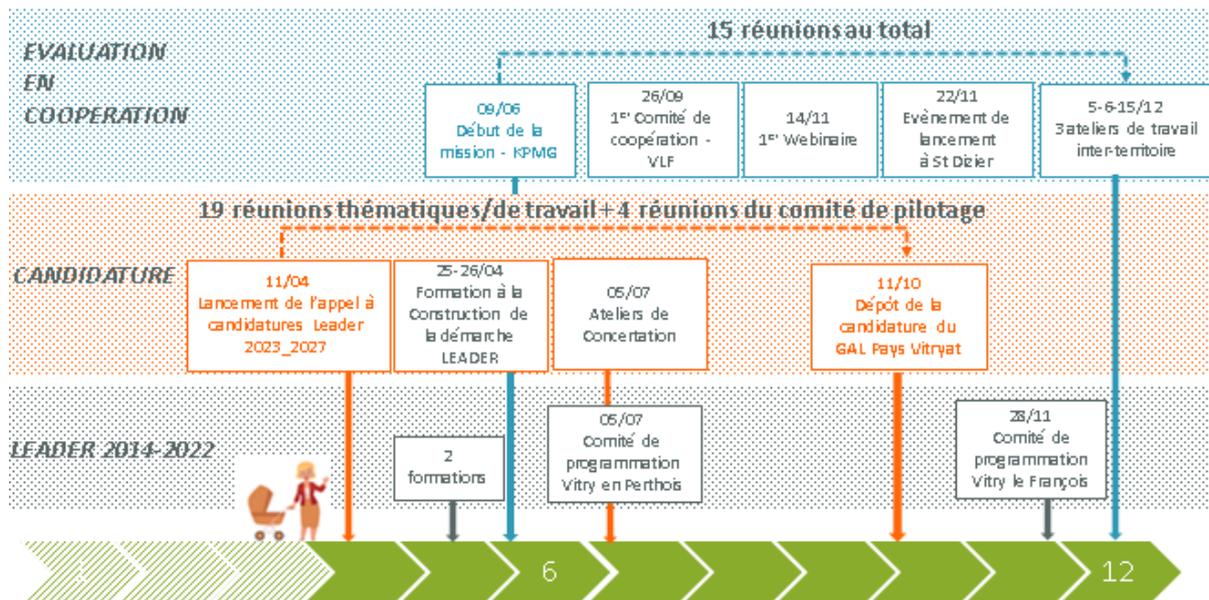
I. Rapport d'activités 2022 et Perspectives 2023

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 5 à 43)

- CONTRACTUALISATION : LEADER 2014-2022

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 7 à 11)

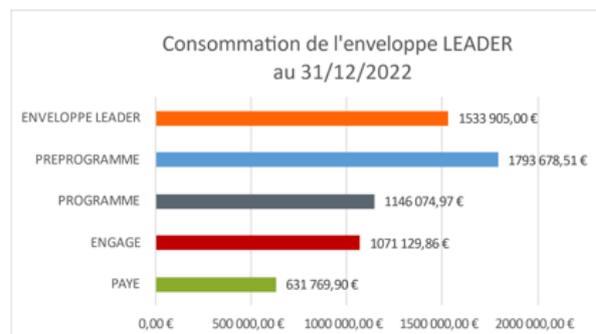
Le Président Daniel FONTAINE donne la parole à Mélanie LEPOLARD, Chargée de Mission Leader qui présente un résumé de l'activité Leader 2022 :



L'activité LEADER s'est donc concentrée autour de 3 thématiques principales :

- La réponse à l'appel à la candidature du programme LEADER 2023-2027 lancée par la Région Grand Est dont la sélection devrait être connue fin mars/début avril 2023
- l'évaluation du programme leader 2014-2022 menée en coopération avec le Pays de Brie Champagne et le Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne confiée au Bureau d'études KPMG
- La poursuite de la gestion du programme en cours 2014-2022

Le bilan chiffré fait état de :

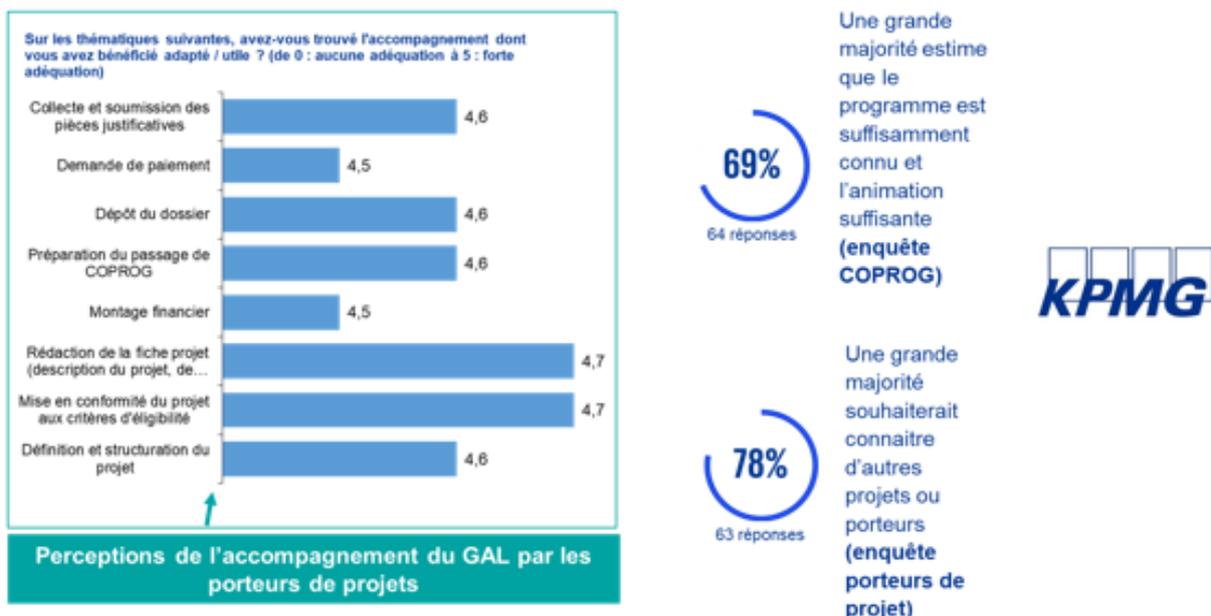


Les perspectives 2023 sont les suivantes :

- Ressources humaines :
 - 1,5 ETP sur LEADER 2014-2022 : 0,8 ETP chargée de mission / 0,5 ETP gestionnaire / 0,2 ETP chargée de mission économie (en renfort)
- Programme Leader 2014-2022 :
 - Terminer la programmation et la consommation de l'intégralité de l'enveloppe
 - Continuer les demandes de paiement
 - Organiser les comités de programmation
- Programme Leader 2023-2027 (si candidature retenue):
 - Assurer la finalisation du conventionnement avec la Région Grand Est / Installer le nouveau comité de programmation
 - Former l'équipe du GAL au nouveau Logiciel EURO-PAC
 - Communiquer sur les nouvelles modalités de financement du GAL
- Evaluation LEADER en coopération :
 - Finaliser l'étude
 - Organiser l'éductour et l'évènement de clôture

Le Président FONTAINE tient également à préciser que pour cette prochaine programmation l'instruction des dossiers sur le nouveau logiciel devra être assurée par le GAL, opération qui était confiée à la REGION GRAND EST pour le programme en cours.

Mélanie LEPOLARD présente également un zoom sur l'Evaluation LEADER dont les principales conclusions clés concernant l'accompagnement des porteurs font état de :



La lecture de ces chiffres met, entre autres, en avant :

- un accompagnement des porteurs par les GAL(s) plutôt satisfaisant
- une communication suffisante du programme Leader mais qui reste à amplifier afin de le faire mieux connaître auprès des décideurs,
- la demande des porteurs de projets d'une mise en réseau entre eux afin de créer une synergie.

C'est l'occasion pour le Président FONTAINE de remercier le Cabinet KPMG pour la qualité de sa prestation.

- CONTRACTUALISATION : PTRTE 2021-2026
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 12 à 13)

Le Président FONTAINE passe la parole à Thomas NEFFAH, Directeur d'ADEVA, en charge de ce dossier.

Thomas NEFFAH rappelle que sur le territoire du Pays Vitryat 2 PTRTE ont été signés en Décembre 2021. L'un à l'échelle de la Communauté de communes Vitry Champagne et Der et un regroupant les communautés de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et Perthois Bocage et Der.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la CCVCD s'engage à associer à ses travaux, selon les thématiques des projets, le Syndicat Mixte ADEVA du Pays Vitryat.

Pour le PTRTE 4CVS/Perthois Bocage et Der, l'activité 2022 se résume de la façon suivante :

- Co animation avec la DDT 51 + Conseil Régional pour le PTRTE 4CVS / CCPBD
- Suivi et accompagnement à la mise en œuvre d'actions :
 - Schéma Directeur Global sur les économies d'énergie : Etudes sur les bâtiments publics
 - Rénovation du Groupe Scolaire de Sermaize-les-Bains
 - Développement de l'attractivité touristique du Corridor Côteaux Vitryat / Lac du Der avec une obligation de travailler sur des indicateurs économiques et environnementaux
- Participation aux GT / Cotech pour le PTRTE CCVCD

L'activité 2023 se profile sur la même ligne de conduite à savoir :

- Co-animation des COTECH et COPIL pour le PTRTE 4CVS/Perthois Bocage et Der
- Accompagnement et suivi des projets en cours (GT)
- Co-animation d'un GT indicateurs
- Participation aux GT / Cotech pour le PTRTE CCVCD

- ETAT DES LIEUX DE L'ELABORATION DU SCOT

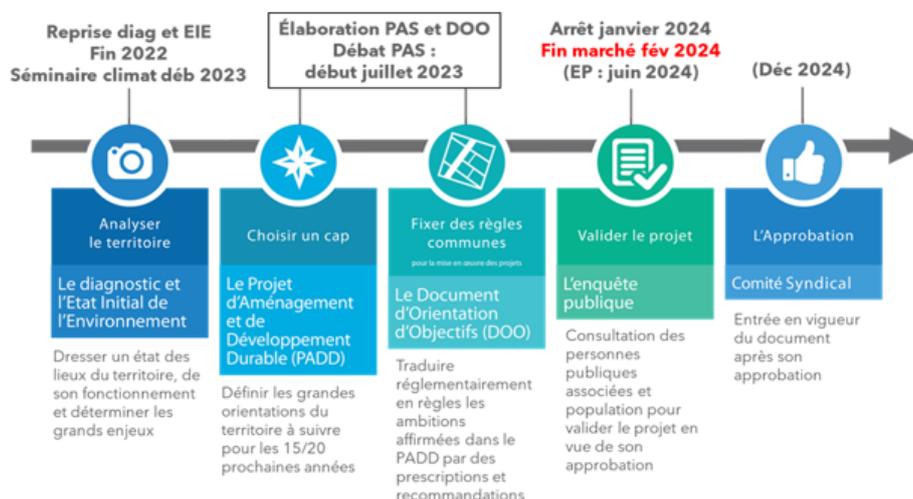
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 14 à 18)

Le Président FONTAINE laisse la parole à Thomas NEFFAH qui pilote également ce dossier.

L'état des lieux de cette thématique fait état des actions suivantes en 2022 :

- Reprise de la collaboration avec Citadia : Rencontre en présentiel, mise en place d'un comité de suivi
- Révision du plan d'action (retard sur l'élaboration du SCoT) soumis au comité syndical du 13/12/2022 définissant une nouvelle stratégie et un nouveau calendrier sans surcoût
- Veille juridique et participation aux réunions concernant les enjeux de la Loi climat et résilience (ZAN) : Réunion FédéSCoT, SRADDET, Réunion Directeurs.trices PETR
- Actualisation du diagnostic : À venir car les données socio-économiques datent de 2016
- Initier la phase d'élaboration du PAS : Non réalisé

Le plan d'action 2023-2024 s'établit maintenant comme suit :



La liste des perspectives 2023 présente les objectifs suivants à mener :

- Relancer la commission ADEVA « aménagement - SCoT »
- Actualisation du diagnostic
- Elaboration du PAS et DOO
- Initier la concertation des Personnes Publiques Associées
- Communication et concertation des élus et du grand public
- Suivi des schémas d'aménagement et documents d'urbanisme
- Suivi et participation aux politiques d'aménagement à l'échelle régionale

Puis Thomas NEFFAH évoque l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration de documents d'urbanisme et études associés qui fait l'objet d'une mise en demeure. Il explique :

Le groupement des marchés subséquents (PLUI Communauté de Communes du Bassin de Joinville, PLUI de la communauté d'agglomération de Saint Dizier Der et Blaise, SCoT du Syndicat Mixte du Nord Haute Marne, SCoT du Pays Vitryat) s'est réuni le mardi 24 janvier 2023 afin d'évoquer le travail collaboratif avec le bureau d'études. Il ressort de cet échange un mécontentement général du travail effectué par Citadia :

- un manque de disponibilité et de coordination générale entre les équipes Citadia
- un défaut de pédagogie, d'expertise et d'animation (Séminaire Climat...)
- une incapacité à prendre en compte les remarques de la maîtrise d'ouvrage sur les documents produits (enjeux transversaux du diagnostic...)

Au regard du coût de l'investissement (à ce jour 135 k€ payés par le Pays Vitryat pour une enveloppe globale de 334 k€) il est envisagé de rédiger un courrier de mise en demeure à l'attention de CITADIA qui sera cosigné par l'ensemble du groupement de commande, l'objectif étant de lui demander une rencontre en présentiel afin de préciser les conditions de la poursuite de la collaboration.

Le comité syndical entend les difficultés rencontrées. Est évoquée la possibilité de mettre en place des pénalités voire une solution alternative de changement de bureau d'études ce qui ne devrait pas vraiment simplifier les choses. Le groupement espère donc le Bureau d'Etudes va réagir positivement à cette sollicitation.

- LES SERVICES A LA POPULATION : LE PARCOURS DE LA PERSONNE AGÉE
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 19 à 22)

Le Président FONTAINE invite Perrine MIRAN, Chargée de mission généraliste, à présenter les activités assurées durant l'année 2022 sur la thématique du Parcours de la personne âgée.

Intervenant pour la première fois en comité syndical, Perrine MIRAN se présente et précise qu'elle a été embauchée pour assurer l'intérim de Trecy NOIROT, Chargée de mission généraliste, en congés de maternité puis congés parental et est associée pour 20% de son temps à la mission Leader.

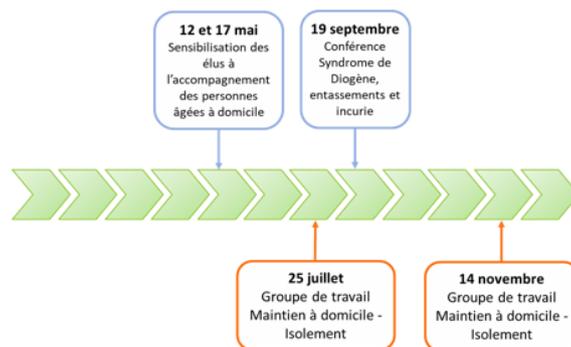
Elle débute son intervention en présentant le guide intitulé "être aidant, c'est...". Ce livret édité par le CLIC de Vitry-le-François recense des informations pour l'accompagnement des personnes âgées. Il est destiné aux personnes qui assistent des personnes âgées, aux aidants,.... Ce guide se veut être une référence pour les aidants afin de leur fournir des idées clés et trouver des réponses et partenaires dans leur mission.

3 cartons ont été préparés avec un nombre de guides correspondant au nombre de communes de chaque communauté de communes du Pays Vitryat. Il est donc demandé à ce qu'une personne par communauté de communes récupère son carton en fin de séance afin de faire passer le guide dans chaque commune.

Une demande est faite de prévoir de déposer des exemplaires dans les bureaux de FRANCE SERVICES du Pays Vitryat et d'en remettre également aux membres du conseil institutionnel (Conseillers Régionaux, Conseillers Départementaux, Sous-Préfecture) et du comité d'experts (Conseil de développement territorial, Syndicats) composant le comité syndical.

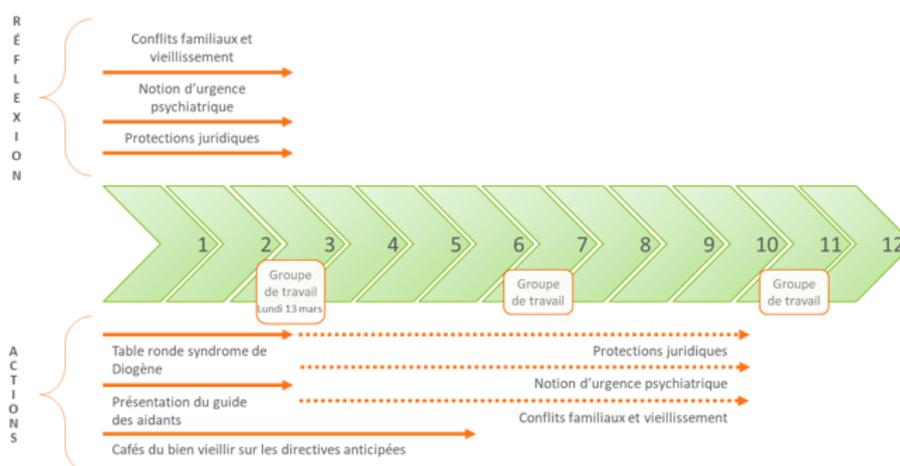
Perrine MIRAN s'attache maintenant à présenter les activités menées en 2022 :

- * Animation du groupe de travail « Maintien à domicile – Isolement »
- * Poursuite des actions de formation « les intervenants à domicile »
- * Accompagnement des différents projets relatifs au vieillissement de la population



Les perspectives listées pour 2023 sont les suivantes :

- * Organisation d'une table ronde sur le syndrome de Diogène, les entassements et l'incurie, en partenariat avec l'EPSM de la Marne prévue le 9/03/2023
- * Actions en partenariats avec le CLiC sur les directives anticipées
- * Mise en place de formations en premiers soins en santé mentale à destination des intervenants à domicile avec le CREPSI en mai/juin 2023
- * Animation du groupe de travail Maintien à Domicile – Isolement, et des réflexions autour des thématiques définies en 2022 (Santé mentale, urgence psychiatrique, consentement...) dont le calendrier de réalisation se présente de la façon suivante :



- LES SERVICES A LA POPULATION : LA THÉMATIQUE SANTÉ
(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 23 à 24)

Perrine MIRAN poursuit et présente les activités menées en ce domaine en 2022 :

- * Suivi des actions partenaires en matière de santé (ARS, CLS, CPTS...)
- * Renouvellement de la fiche action dans le nouveau Contrat Local de Santé

Les perspectives définies pour 2023 concernent la :

- * Mise en place d'une instance de concertations à échelle du Pays Vitryat en partenariat avec la chargée de coordination du Contrat Local de Santé de Vitry le François et travail sur les politiques de santé à cette même échelle
- * Poursuite du partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé avec l'accompagnement de leurs actions
- * Poursuite de l'accompagnement des projets relatifs à la santé

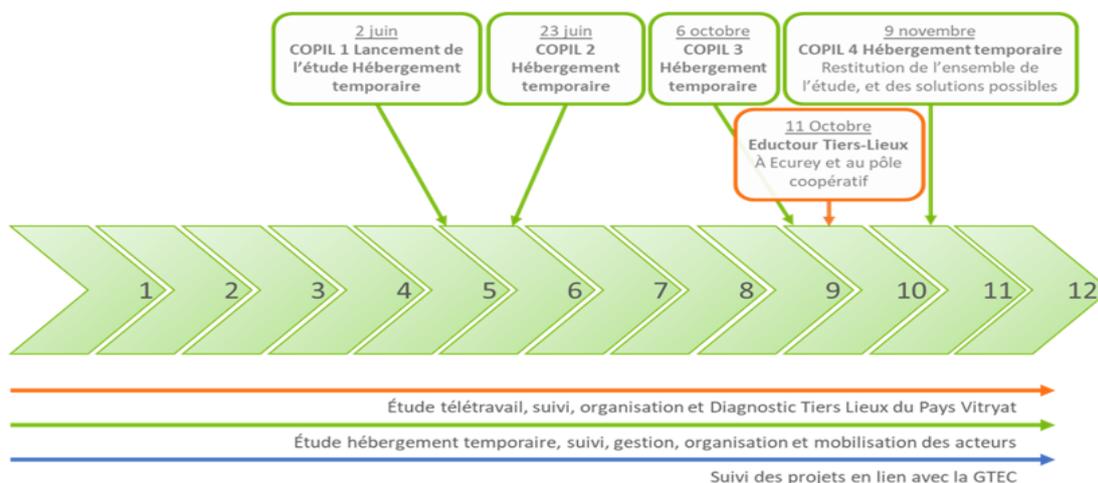
- L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : LA GTEC

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 25à 27)

Le Président FONTAINE laisse la parole à Perrine MIRAN qui traite également de cette thématique et de la suivant concernant le Guichet 1er Accueil.

En 2022, l'activité de la GTEC s'est orientée principalement autour de :

- * la mise en place de l'étude hébergement temporaire
- * le diagnostic des tiers-lieux et projets de tiers-lieux sur le territoire du Pays Vitryat (dans la continuité de l'étude télétravail)
- * l'organisation d'un Eductour pour les porteur de tiers-lieux du territoire



Les perspectives 2023 se concentreront principalement autour des activités suivantes :

- * L'animation de la commission économie et emploi
- * Le mise en place d'un groupe de travail Tiers Lieux sur le pays Vitryat, afin de créer un réseau de collaboration et de concertation
- * L'accompagnement et le suivi des projets relatifs à l'emploi et à la formation
- * Le suivi des conséquences de l'étude sur l'hébergement temporaire des jeunes, en collaboration avec le programme Loj' Toit jeune du Grand Est

Concernant ce dernier point, le Directeur Thomas NEFFAH ajoute qu'une réflexion est en cours afin d'envisager s'il est possible de mettre en place une structure locale sur Vitry-le-François. Pour ce faire, ADEVA est en contact avec la Mission Locale de Vitry-le-François et Mme TISON, Cheffe de projet accès au logement à la REGION GRAND EST.

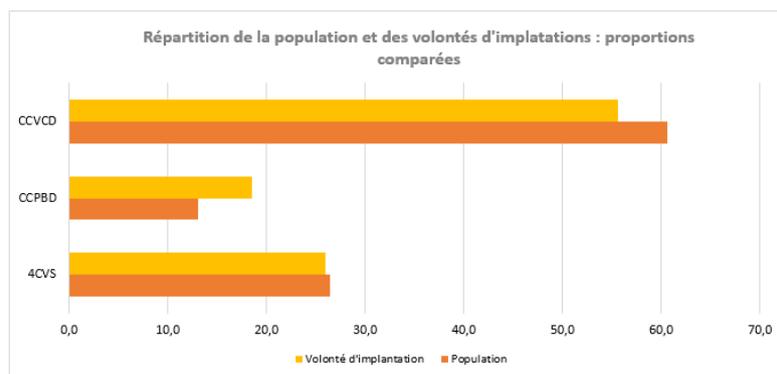
Départ de Claude GUICHON à 10h40.

- L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : LE GUICHET 1er ACCUEIL

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 28 à 30)

Perrine MIRAN présente un résumé de l'activité 2022. Dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprise, elle informe qu'elle a :

- * reçu 33 porteur.euses
- * participé au réseau Be Est entreprendre Région Grand Est
- * participé à plusieurs réunions avec des partenaires : ADIE, Pôle emploi, Initiative marne, Synercoop...



Les perspectives 2023 sont les suivantes :

- * Accueil des porteurs de projets
- * Participation aux réunions du réseau Be Est Entreprendre
- * Participation aux actions et événements liés aux projets partenaires :
 - Soutien au Pôle Coopératif de Revigny dans son appel à projet DEFINOV

- **LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE GAIAH**

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 31 à 38)

Le Président Daniel FONTAINE donne la parole à Laetitia De MIANVILLE, Chargée de mission Circuit de proximité et Transition Energétique » qui introduit son exposé par les évolutions de GAIAH.

- ⇒ Programme SARE depuis le 1^{er} janvier 2021 : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
- ⇒ Financement de services (=actes) et non un financement de poste.
- ⇒ Programme sur 3 ans

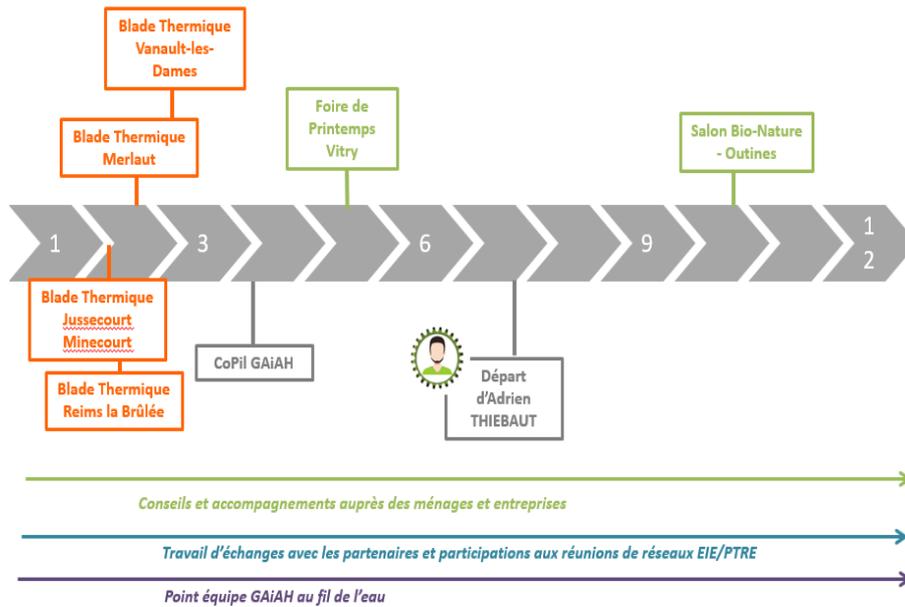
avec 3 volets principaux

- ⇒ Particuliers : conseils + accompagnement dans les travaux
- ⇒ Animation : pour ménages, petit tertiaire privé, professionnels
- ⇒ Petit tertiaire privé : conseils

Quelques chiffres 2022 :

	GAIAH programme SARE 2021		GAIAH programme SARE 2022
Contact :	324	Actes :	194
Fiches contact :	A 1 : 175 A 2 : 143 B 1 : 3 B 2 : 3	Répartition actes :	A 1 : 104 A 2 : 84 B 1 : 4 B 2 : 2
Répartition territoire :	CCPBD : 29 CCVCD: 224 4CVS : 58 Hors territoires : 13	Répartition territoire :	CCPBD : 23 CCVCD: 114 4CVS : 41 Hors territoires : CA St Dizier : 12 CC Région Suippes : 1 CC Argonne Champenoise : 3

Les principales actions menées en 2022 :



Thomas NEFFAH précise que la CCVCD est en cours de recrutement d'un.e chargé.e de mission pour remplacer Adrien THIEBAUT qui a quitté ses fonctions fin Juillet 2022. Depuis lors Laetitia de MIANVILLE assure seule la mission de conseils et accompagnement auprès des ménages et entreprises et cela à 50% de son temps comme le prévoit son contrat de travail.

Les perspectives 2023 :

☞ Les actions en cours pour le 1er semestre 2023 concernent les balades thermiques dans les villages dont l'objectif est de

- sensibiliser les ménages et les élus à la rénovation énergétique
- avec une campagne de communication à destination des Communautés de communes (CC) afin de recenser les communes intéressées par les démarches : objectif 3 visites par CC

Les balades réalisées : elles concernent :

- Favresse, le 01/02/2023 : 9 participants

Les balades programmées : elles concernent :

- Cloyes-sur-Marne, le 20/02/2023

Elle rappelle que pour organiser une balade thermique dans sa commune il suffit de la contacter. Elle peut réunir 10/12 participants. Tout d'abord il y a une visite de pré-repérage dans le village par le/la technicien.ne GAI AH puis lorsque le maire a fait l'information à ses administrés, se déroule la balade thermique en elle-même afin de sensibiliser les présents à l'isolation et aux économies d'énergie. Pour ce faire, elle rappelle qu'elle dispose d'une caméra thermique à laquelle sont adjointes 2 tablettes autour desquelles s'organise la lecture des informations par les participants.

☞ Les actions à venir

- En tant que plateforme de rénovation énergétique et suivant le décret du 22/07/2022 et l'Arrêté du 21/12/2022 : "Mon accompagnateur Rénov", GAI AH va devoir prévoir de candidater à cet appel à projet :
- Poste Chargé de mission Habitat CCVCD : Recrutement en cours
- Campagne de communication à destination du petit tertiaire privé :
 - ◆ Communication à construire avec les chambres consulaires et les UCIA pour un ciblage précis.

Départ de Daniel STOLL à 10h55.

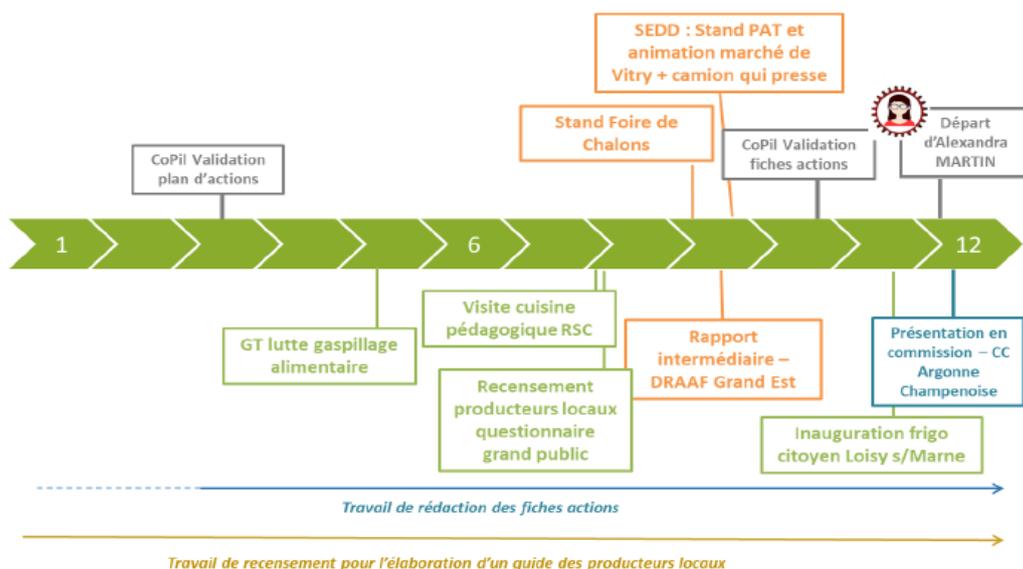
- LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ : LE PAT (PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL)

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 39 à 43)

Laetitia De MIANVILLE poursuit et rappelle que le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der sont co-porteurs du Projet Alimentaire Territorial dont le but est de :

- Développer l’approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective hors domicile et plus particulièrement de la restauration scolaire
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire
- Soutenir l’activité agricole afin qu’elle soit capable de répondre aux besoins de la restauration collective, et plus largement aux consommateurs du territoire à plus long terme
- Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un PAT à l’échelle du Pays Vitryat

La retrospective del'année 2022 montre les activités menées suivantes :



Laetitia De MIANVILLE présente les fiches-actions sélectionnées et validées par le Comité de pilotage du 21/11/2022 dans le cadre du plan d'actions du PAT du Pays Vitryat. Il s'agit :

- Fiche action 1-1 : Test d’introduction de 2-3 produits en resto collective scolaire.
- Fiche action 1-2 : Accompagner les cuisines pour favoriser les produits locaux dans les achats et l’inscrire dans une démarche pérenne.
- Fiche action 2 : Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Fiche action 3-1 : Mise en place d’espace test agricole.
- Fiche action 3-2 : Accompagner la structuration de filières locales, sans concurrencer celles existantes.
- Fiche action 3-3 : Augmenter le nombre de produits de qualité sur le territoire.
- Fiche action 3-4 : Etude du foncier agricole.
- Fiche action 3-5 : Aider à la transmission/installation.
- Fiche action 4-1 : Découverte et valorisation des produits de proximité auprès des scolaires.
- Fiche action 4-2 : Création d’un annuaire des producteurs locaux.

Les perspectives 2023 s'organiseront autour de :

→ la priorisation et mise en oeuvre des actions de :

- * Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- * Promotion et valorisation des produits agricoles locaux auprès d’un public scolaire.
- * Tests d’introduction de produits locaux en restauration collective scolaire.

→ La mobilisation et l'implication des élus.

Concernant ce dernier point, Laetitia de Mianville renouvelle son appel aux élus pour être référent d'une fiche-action.

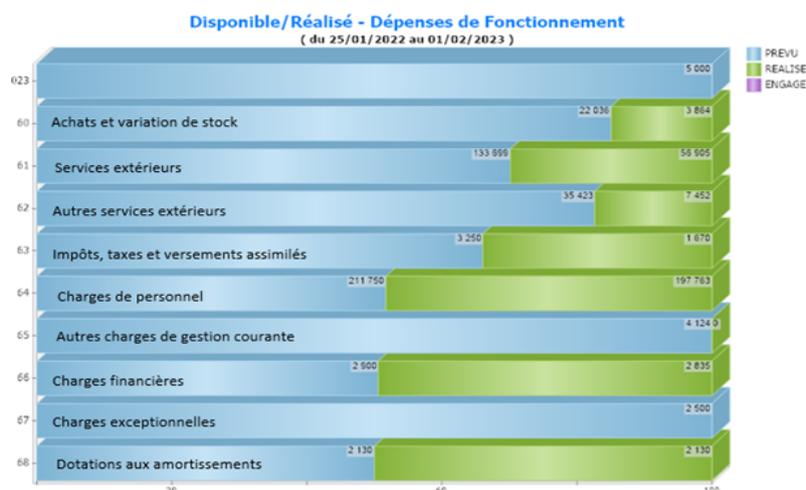
Elle précise également que la création de l'annuaire est en cours et que la fiche d'autorisation de coordonnées personnelles va être envoyée aux producteurs recensés. Concernant

II. Bilan financier provisoire 2022

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 44 à 51)

Le Président FONTAINE demande au Directeur, Thomas NEFFAH, de commenter les différents graphiques relatifs à l'exécution budgétaire 2022.

☞ Les dépenses de fonctionnement :



Le montant des dépenses en 2022 pour la section de fonctionnement s'élève à 272 623.79€.

La majorité des dépenses de fonctionnement est dédiée aux charges de personnel (Chapitre 64) soit 72% des dépenses de fonctionnement. On note cependant une sous-réalisation des dépenses de rémunération liée en partie au départ de la Cheffe de Projet - Directrice laissant le poste vacant durant 2 mois.

Le second poste de dépenses sont les services extérieurs (chapitre 61) soit 21% des dépenses de fonctionnement. Elles regroupent l'ensemble des frais de structure, de formation et de séminaires.

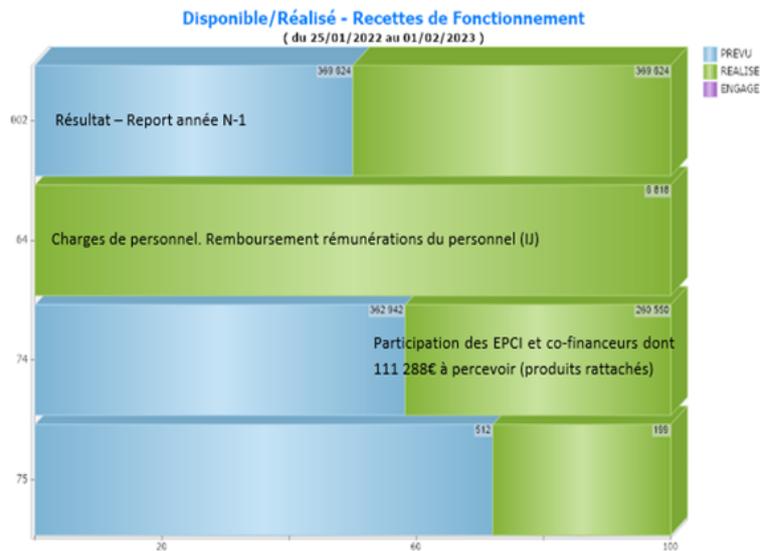
Sous réalisation à hauteur de 77 000€ dûe essentiellement à des formations non réalisées (colloques, séminaires) et à des études réalisées en interne, par l'équipe ADEVA, et non pas un bureau d'étude extérieur (exemple : AMO Etude Tiers Lieux).

A noter également l'arrêt des contrats de maintenance concernant les logiciels Geo – Geo Cadastre et A6CMO (Data – bases de données) pour un montant d'environ 5000€.

Concernant les charges d'achats et variation des stocks (chapitre 60), l'impossibilité de finaliser la vidéo promotionnelle prévue (en attente des autorisations – idem 2021), et la non réalisation de la lettre de Pays entraînent une sous-réalisation d'environ 13 000€.

Enfin, concernant le chapitre 62, autres services extérieurs, sous-réalisation liée à des projets non concrétisés : supports de communication, réceptions... (- 28 000€).

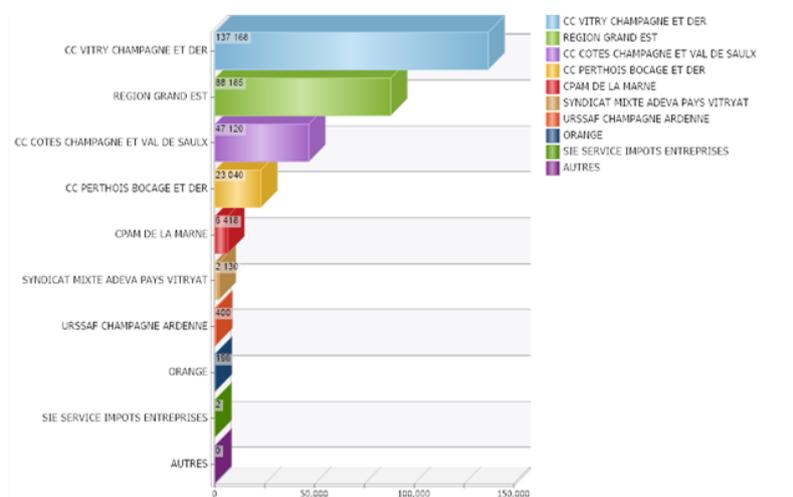
☞ Les recettes de fonctionnement :



Le montant des recettes en 2022 pour la section de fonctionnement s’élève à 267 568,12 €. L'exercice budgétaire 2022 présente donc un déficit de - 5 000,00 €.

La participation des 3 communautés de communes au travers de la cotisation représente 166 748€, soit 62% des recettes 2022. Les EPCI restent donc les financeurs majoritaires du Syndicat. En 2022, les dispositifs de soutien à l’ingénierie territoriale du Conseil Régional Grand-Est ont été attribués à hauteur de 12 270€ au titre du solde ingénierie 2021 et 16 130€ avance ingénierie Pays 2022 (50%) pour les postes du Chef de projet et de la Chargée de mission généraliste. La participation se limite aux salaires chargés et ne prend pas en compte les frais d’environnement.

☞ La répartition des recettes par financeur :



Les co-financeurs qui permettent de financer de l’ingénierie restent le Conseil Régional et les fonds Européens LEADER.

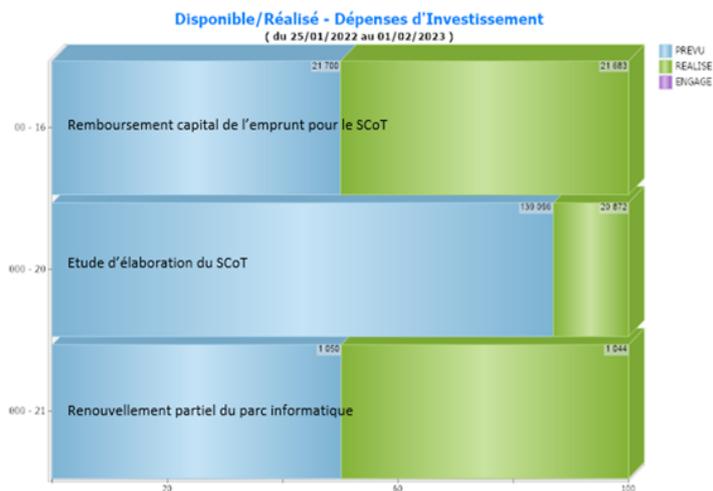
Concernant le financeur CCVCD, il faut ajouter à la cotisation, le 1er versement de l’AAP PNA Volet A (PAT), le versement des dépenses en Ingénierie concernant GAIAH 2021, ainsi que l’acompte Ingénierie GAIAH 2022.

Les subventions étant soldées une fois les missions réalisées, le bilan des recettes 2022 comprend également des produits rattachés s’éllevant à 111 286€. Ce montant correspond aux subventions attribuées mais non perçues s’étalant de 2019 à 2022.

Report excédent 2021 : 369 624.10€

☑ La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 364 568.43€ sur l'exercice 2022 (résultat exercice 2022 + report excédent 2021)

☞ Les dépenses d'investissement :



Le montant des dépenses en 2022 pour la section d'investissement s'élève à 43 599.32€.

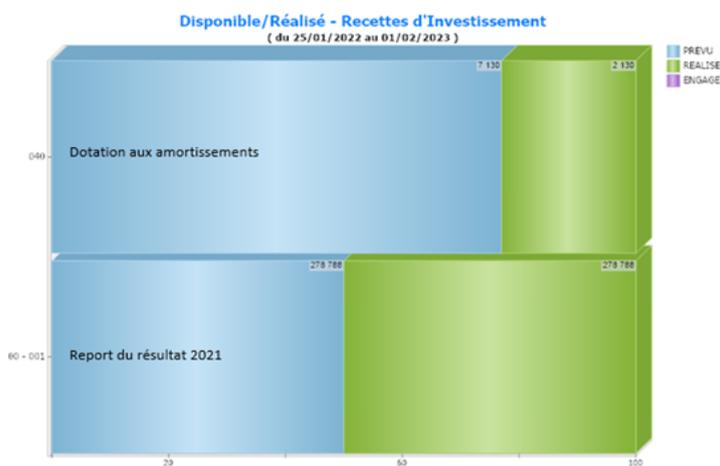
La majorité des dépenses d'investissement concerne l'étude d'élaboration du SCoT.

Un reste à réaliser de 12 737.50€ HT/15 285€ TTC (sera affecté au budget 2023 pour pouvoir mandater la dernière facture concernant la phase 1 de diagnostic).

Les autres dépenses d'investissement correspondent :

- Au remboursement du capital de l'emprunt pour financer le SCoT
- Au renouvellement partiel du parc informatique (2 postes).

☞ Les dépenses d'investissement :



Le montant des recettes en 2022 pour la section d'investissement s'élève à 2 130,80€.

En 2022, les recettes d'investissement perçues se limitent aux dotations aux investissements pour un montant de 2 130€ (matériel informatique et logiciels SIG).

☑ La section d'investissement présente donc un résultat excédentaire de 237 320.41€ sur l'exercice 2022.

☞ La balance générale et exercice budgétaire 2022 :

La balance générale 2022 se présente comme suit :

Section de Fonctionnement					
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé	Différence
Dépenses	422 812.80	0.00	0.00	272 623.79	150 189.01
Recettes	363 454.67	0.00	0.00	267 568.12	95 886.55
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 002	369 624.10	0.00	0.00	369 624.10	0.00
	310 265.97	0.00	0.00	364 568.43	

Section d'Investissement					
	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé	Différence
Dépenses	161 846.80	0.00	0.00	43 599.32	118 247.48
Recettes	7 130.80	0.00	0.00	2 130.80	5 000.00
Dépenses 001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 001	278 788.93	0.00	0.00	278 788.93	0.00
	124 072.93	0.00	0.00	237 320.41	
	434 338.90	0.00	0.00	601 888.84	

Report excédent 2021 (Affectation de résultat)

soit :

- un résultat de l'exercice budgétaire année 2022 en fonctionnement de - **5 055,67€**
- un résultat de l'exercice budgétaire année 2022 en investissement de - **41 468,52€**
- une balance générale au 31.12.2022 présentant un résultat excédentaire de + **601 888,84€**

Cet excédent provient notamment :

- Du report de l'excédent 2021
- Des produits rattachés s'élevant à 111 286€ correspondant aux subventions attribuées mais non versées. Les rattachements de produits comprennent des subventions n-1, n-2 et n-3.
- Du versement de l'intégralité de l'emprunt dédié au SCoT en 2020 soit 320 000€ alors que seuls 135 969€ ont été réalisés.

L'excédent d'investissement constitué majoritairement de l'emprunt permettra le paiement de l'intégralité de l'étude d'élaboration du SCoT dont l'approbation est prévue en 2024 soit un « reste à réaliser » de 198 216€.

Le Comité Syndical évoque la provision pour risques constituée sur le budget 2021 d'un montant de 65 000 € liée au litige FEADER-Axe3 (subvention d'ingénierie territoriale 2012). Celle-ci devenant sans objet en 2023, elle sera ré-intégrée au projet de budget qui sera voté au prochain comité syndical.

III. Les orientations provisoires pour 2023

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» pages 52 à 53)

☞ La balance générale prévisionnelle 2023:

	BP 2023		Résultat Exercice 2023	Report à nouveau 2022	Budget prévisionnel 2023
	Dépenses cumulées	Recettes cumulées			
Fonctionnement	323 307,00	303 628,00	-19 679,00	364 568,43	344 889,43
Investissement	185 890,11	2 130,80	-183 759,31	237 320,41	53 561,10
Total	509 197,11	305 758,80	-203 438,31	601 888,84	398 450,53

La balance générale présente un résultat déficitaire pour l'exercice 2023 si l'on ne prend pas en compte le report de l'exédent de l'exercice 2022. Ce dernier permet de combler le déficit.

Il faudra cependant être vigilant pour conserver pour les prochains exercices un fonds de roulement suffisant car le résultat intègre les produits rattachés ainsi que l'emprunt versé pour le financement du SCoT.

☞ La balance générale prévisionnelle 2023:

Les montants présentés font état de :

- les subventions représente **44%** des recettes de fonctionnement.
- les dépenses prévisionnelles incluent **70%** charges de personnel
- les frais de structure : **7,5%** des dépenses de fonctionnement
- le recrutement : Chargée de mission Leader 50% + un.e stagiaire 3 à 6 mois dans le cadre d'actions ciblées et l'accroissement d'activité lié à la nouvelle candidature Leader 2023-2027 (sous réserve que le dossier présenté par ADEVA soit retenu).
- le SCoT : PAS/DOO pour un montant de **147 516€**
- la dette liée à l'emprunt SCoT s'élève à **24 519€** pour 2023
- un maintien de la cotisation à 4€ par habitant soit : **166 684€**

Le Comité Syndical réaffirme sa volonté de poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement tout en garantissant un investissement suffisant. Aussi il faudra s'attacher à être vigilant pour conserver pour les prochains exercices un fonds de roulement suffisant car le résultat intègre les produits rattachés ainsi que l'emprunt versé pour le financement du SCoT.

DELIB DE 2023 001 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et débat

Le Président expose :

Pour asseoir la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales, la loi NOTRe du 7 Août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'Orientation Budgétaire.

Préalablement à la tenue du débat d'Orientation Budgétaire, l'exécutif du Syndicat Mixte doit transmettre un Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres de l'assemblée délibérante.

Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport doit donner lieu à un débat acté par délibération.

VU l'article 107 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU les articles 2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités d'adoption du budget,
VU le Décret n° 2016841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant, la volonté du pouvoir exécutif de fournir l'ensemble des éléments assurant un débat d'orientation budgétaire transparent et responsable, il est proposé au Comité Syndical :

- DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022-2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022-2023 tel qu'annexé à la présente délibération.**

3. POINTS DIVERS

I. Adhésion aux différentes Associations nationales et régionales : ANPP-CITOYENS ET TERRITOIRES, AMM ET LEADER FRANCE

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 10 02 2023» page 35)

• ADHÉSION ET DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ANPP ET CITOYENS ET TERRITOIRES - DELIB DE 2023 002

Le Président FONTAINE expose :

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement : projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETR, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETR).
- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

En 2022, Madame Pascale CHEVALLOT avait été désignée pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 associations.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 100,00 € correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **L'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2023 et l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 100,00 € correspondant à la double adhésion ;**
- **La désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 instances ;**
- **Et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

• ADHÉSION ET DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARNE (AMM) - DE 2023 003

Le Président expose :

L'Association des Maires de la Marne (AMM) soutient et accompagne activement les décideurs locaux en leur offrant une gamme élargie de services et de prestations se déclinant en 5 missions :

- Délivrer des conseils juridiques personnalisés
- Diffuser une information ciblée
- Dispenser des formations concrètes
- Animer des échanges professionnels
- Exprimer des positions concertées auprès des pouvoirs publics

Leur expertise se veut complémentaire à l'ingénierie territoriale que ce soit pour l'accompagnement des porteurs de projet ou la réalisation des projets portés par le syndicat mixte.

En 2022, Monsieur Daniel FONTAINE avait été désigné pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de cette association.

Considérant l'intérêt de la coopération entre l'Association des Maires de la Marne et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, il est proposé au Comité Syndical,

- l'adhésion du Syndicat Mixte à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,
- Désigne Monsieur/Madame en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et l'acquittement de la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,**
- **la désignation Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

• ADHÉSION ET DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION LEADER FRANCE - DE 2023 004

Le Président expose :

Créée en 1997, à l'initiative de différents Groupes d'Action Locale, la Fédération LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Grâce aux actions et nombreux adhérents, la Fédération est un partenaire reconnu et écouté. Ses initiatives, motions, expressions publiques sont désormais davantage prises en compte. Les rencontres avec les cabinets des ministères et les auditions avec les parlementaires français et européens, les sollicitations d'organismes divers en lien avec la ruralité, les invitations à participer à des congrès d'autres réseaux, des articles de presse plus nombreux sont autant de signes forts.

Les spécificités du programme qui font la valeur ajoutée de LEADER, les difficultés dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2022, la nécessaire présence dans les réseaux pour rendre visible et audible l'esprit et l'approche LEADER nécessitent un réseau des GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant.

Les 4 priorités de LEADER France sont les suivantes :

- Consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche LEADER,
- Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés,

- Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques,
- Défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

La cotisation pour l'année 2023 s'élève à 650€.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte à rejoindre LEADER France pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents,

Si le comité approuve l'adhésion d'ADEVA à LEADER France, le représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération sera le Président du Comité de Programmation LEADER.

Considérant l'intérêt de la mise en réseau des structures porteuses des GAL et les outils mis à disposition par LEADER France, il est proposé au Comité Syndical :

- l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,
- de désigner le Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.
- et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2023 et l'acquiescement de la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,**
- **la désignation du Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France,**
- **et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

II. TRAME VERTE ET BLEUE : INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MARNE

Le Président Daniel FONTAINE accueille Madame Sophie SARTON DU JONCHAY Chargée de projets environnementaux à la Fédération départementale de la Chasse de la Marne (FDCM) à laquelle il a été demandé de faire une présentation au Comité Syndical sur les actions menées par la FDCM dans le cadre de l'accompagnement du pays vitryat à la reconquête de sa biodiversité dans la trame verte et bleue.

Lauréate de l'appel à projet Trame verte et bleue du Grand Est, et avec l'appui financier du fonds européens Leader, la FDCM anime depuis le printemps 2020, un ambitieux programme partenarial visant à mobiliser les acteurs du Pays Vitryat (agriculteurs, collectivités.....) autour de la reconstitution de la trame verte et bleue. Au cours de la saison 2020/2021, près de 11 kms d'aménagements linéaires, 14 ha de jachère et couvert et 80 bouchons ont été implantés dans la Marne.

Au regard du succès de ce programme sur le terrain, un second volet de déploiement, de 2022 à 2024, a été approuvé par la région GrandEst lors de l'appel à projet de l'automne 2021.

Le projet consiste à déployer les outils d'aménagement du territoire développés dans le cadre du programme Agrifaune.

Mme SARTON du JONCHAY relate les actions menées par la FDCM pour la préservation et la restauration des habitats agricoles et de la trame verte et bleue en détaillant les travaux réalisés, les types de couvert proposés, la réglementation en vigueur, les conseils techniques proposés par la FDCM pour oeuvrer au développement des aménagements agroécologiques.

Pour conclure, elle fait appel aux membres du comité syndical pour parler des actions de la FDCM auprès de leur réseau dans le but de continuer à déployer les projets d'implantations d'infrastructures agro-paysagères.

Un dossier technique est remis à chacun des membres du comité syndical présent.

Le Président Daniel FONTAINE remercie Mme SARTON du JONCHAY pour cette présentation exhaustive très formatrice à l'évolution du milieu naturel agricole du pays vitryat et sa trame verte et bleue.

Personne ne demandant plus la parole, le Président FONTAINE lève la séance à 12h00.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel FONTAINE

Alain PAUPHILET

Sont joints à ce compte-rendu :

La présentation faite lors de comité syndical

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022-2023